2023

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

PROJET PEDAGOGIQUE "COFFRE À MALICES"

Montréal-du-gers

la Ténarèze
centre intercommunal d'action sociale

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Gers

ALAE/ALSH - Rue des Ecoles - 32250 MONTREAL-DU-GERS
Tél : 05.62.29.58.65 - coffreamalices@cias-tenareze.fr

SOMMAIRE

I. PESENTATION DE LA STRUCTURE

1. L'école
2. L'ALAE
3. Les locaux
4. L'équipe d'animation (rôle de chacun)

II. LE PROJET EDUCATIF

1. Ses intentions éducatives
2. Les intentions de la Directrice

III. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Objectifs pédagogiques
2. Objectifs opérationnels
3. Les actions

IV. FONCTIONNEMENT DE L'ALAE

1. Les horaires et capacité d'accueil
2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap
3. Journée type maternelle
4. Journée type élémentaire
5. Les Nouvelles activités périscolaires
6. Le bilan

V. LES REGLES DE VIE

VI. HYGIENE/SECURITE/SANTE

1. Alimentation
2. Soins
3. Sécurité des enfants

VII. COMMUNICATION/INSCRIPTION/

1. La communication avec les familles
2. Les inscriptions et tarifs

VIII. ANNEXES

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1. L'école

L'école de Montréal du Gers est composée de 3 classes en primaires et de 2 classes en maternelles.

2. L'ALAE

Notre structure d'accueil est un ALGECO qui se situe dans la cour de l'école élémentaire.

L'accueil de loisirs périscolaire, géré par le CIAS Ténarèze et habilité par la DDETSPP, se définit comme un espace de vie, un lieu de socialisation et d'apprentissage complémentaire au milieu familial et au milieu scolaire. Il accueille des enfants âgés de 2 à 12 ans de façon occasionnelle ou habituelle en dehors des heures de classe durant la période scolaire.

Ce service a pour objectifs de permettre :

- La conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.
- L'épanouissement et le développement harmonieux de l'enfant dans un cadre rassurant, adapté à ses besoins et à l'écoute de chacun.
- L'organisation des loisirs de l'enfant dans un esprit de laïcité ouvert à tous et sans distinction quelle qu'elle soit.

3. Les locaux

Notre ALGECO est le même que celui de l'ALSH, il se compose d'un vestiaire ou hall d'entrée, de sanitaires adaptés aux maternelles , d'une salle de sieste, d'un coin cuisine, d'un bureau, d'une grande salle d'activités avec des espace de jeux de construction, un espace détente pour la lecture, et un espace de créations et dessins.

Nous avons accès aussi à des espaces de l'école.

Ecole primaire : une salle d'activité ainsi qu'une cour avec un préau et des sanitaires

Ecole maternelle : une salle d'activité ainsi qu'un préau couvert et une cour

4. L'équipe d'animation

➢ <u>Equipe de direction :</u>

Bonato Mélanie, Directrice de la structure, Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et Sportive (BPJEPS), titulaire d'une unité complémentaire de Direction (UCC DACM)

➢ <u>Equipe d'animation :</u>

VAGHI Stéphanie : Animatrice ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

DEYRIES Mickael : Animateur ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

NARDI Nathalie : Animatrice ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

LANNELONGUE Béatrice : Animatrice ALAE

Lors de la pause méridienne 2 personnes supplémentaires sont mis à disposition (agents de mairie).

LE ROLE DE CHACUN

Ses rôles sont les mêmes qu'en ALSH.

La directrice de l'ALAE a un rôle fondamental. Elle est la garante du bon fonctionnement de la structure, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Elle doit :

- ✓ Être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.
- ✓ Etre le responsable légal vis à vis du ministère de la jeunesse et des sports.
- ✓ Faire partie de l'équipe d'animation.
- ✓ Suivre par une présence active le temps de vie quotidienne des enfants
- ✓ Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- ✓ Faire des bilans hebdomadaires
- ✓ Former et évaluer son équipe.
- ✓ Veiller au respect des règles de sécurité.
- ✓ Régler les problèmes matériels.
- ✓ Aider les animateurs à la mise en place des activités.
- ✓ Rencontrer les parents.
- ✓ Gérer le matériel pédagogique.
- ✓ Contrôler la pharmacie.
- ✓ Données CAF
- ✓ Facturation
- ✓ Gestion des budgets

L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants.

L'animateur doit :

- ✓ Respecter les consignes de sécurité.
- ✓ Être présent physiquement et mentalement.
- ✓ Être enthousiaste et tolérant.
- ✓ Faire preuve de bon sens.
- ✓ Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille.
- ✓ Respecter le matériel et son environnement.
- ✓ Réaliser les activités qu'il va proposer aux enfants dans sa préparation.
- ✓ Communiquer à l'équipe toutes modifications du programme prévu, après accord du Directeur de centre.
- ✓ Participer aux activités qu'il propose : prépare, anime et range.
- ✓ S'adapter à la fatigabilité des enfants, au matériel, au temps, il doit être conscient de ses limites.
- ✓ Etre à l'écoute de ceux qui lui sont confiés.

II. LE PROJET EDUCATIF

1. Ses intentions éducatives

Les objectifs du projet Educatif Territorial Intercommunal de la Ténarèze :

- Apporter une attention particulière à la « fatigabilité » des enfants et garantir des temps de repos et de temps libre pour tous les enfants en fonction de leur âge. Sur la journée.

- Valoriser le rôle et les compétences de l'ensemble des acteurs intervenants auprès des enfants.

- Garantir une transition entre les différents temps de l'enfant : temps familial, temps périscolaire, temps scolaire, temps extrascolaire

- Valoriser et s'appuyer sur les ressources du territoire (services culturels, associations sportives…).

- Organiser des activités pour les enfants en répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

- Communiquer auprès des familles sur les projets pédagogiques des différents temps d'accueil.

Ces objectifs généraux servent de base à l'élaboration du projet pédagogique de la structure d'accueil tout en tenant compte de l'âge du public concerné et de sa capacité d'apprentissage.

2. Les intentions de la Directrice

Dans son élaboration nous tenons compte des étapes de développement de chaque enfant, de leurs rythmes et de leurs différences.

Ce document présente donc l'ensemble des objectifs et des moyens que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'accueil de loisirs. Son élaboration reste le résultat d'une réflexion commune menée par l'équipe d'animation et de direction.

III. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Objectifs pédagogiques

- Respecter les rythmes individuels de l'enfant
- Favoriser la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation de l'enfant
- Participer à l'Education nutritionnelle de l'enfant
- Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physique, sportive et culturelle

2. Objectifs opérationnels

Pour respecter les rythmes individuels de l'enfant

- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, dans un espace sécurisé et rassurant
- Permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté
- Permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans la mesure du possible

Pour Favoriser la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation de l'enfant

- Développer une complémentarité éducative avec les familles
- Développer une complémentarité éducative avec l'équipe enseignante
- Développer une complémentarité éducative avec le personnel Mairie

Pour participer à l'Education nutritionnelle de l'enfant

- Apprendre à connaitre les besoins nutritionnels aux enfants
- Conduire à une alimentation varié et équilibré
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire
- Initier les enfants à gouter à tout

Pour permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physique, manuelle et culturelle

- Définir des temps précis pour la découverte de différentes activités
- Mettre en place différents cycles de découverte

- Prendre en compte et respecter l'âge de l'enfant pour les activités proposées

3. Les actions

➢ Pour respecter les rythmes individuels de l'enfant

Notre objectif est de proposer des temps d'accueil agréables (matin et soir), pour cela nous avons aménagés des espaces de jeux et de détente où les enfants peuvent jouer librement.
Nous voulons permettre aux enfants de se préparer à aller en classe, ou de se détendre après la sortie des cours.

En cohésion avec l'école, sur le temps de la pause méridienne, un planning d'activités a été mis en place pour que les enfants découvrent plusieurs pratiques sportives (Badminton, basket, foot, hand-ball, jeu à l'elastique…

➢ Pour Favoriser la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation de l'enfant

En début d'année scolaire, nous présentons l'équipe d'animation aux familles, par la suite nous partageons quotidiennement les informations concernant les enfants (comportements, accidents, situations particulières...)
Nous assurons aussi un relais parents/école.

A la rentrée scolaire, des projets ou des actions partagées école/ALAE sont mis en place, comme la fête de l'école ou encore la confection d'objets pour le marché de Noël.
Avant les vacances de Noël une après-midi est consacré à une représentation de chant par les enfants de maternelles et primaires qui se clôture par un grand goûter préparé par l'ALAE.

Organiser régulièrement des temps de rencontre entre les directions école et ALAE

Permettre la participation de la direction de l'ALAE aux réunions de concertations, et aux Conseils d'Ecole.

Organiser le partage des locaux et du matériel

Harmoniser les règlements école/ALAE

Permettre aux personnels de l'ALAE d'accompagner des sorties organisées par les enseignants et permettre aux enseignants d'en faire de même sur les temps ALAE

Permettre aux enfants d'aider les agents techniques pour le nettoyage de la cantine.

➢ Pour participer à l'Education nutritionnelle de l'enfant

Tous les jours, les enfants ont un goûter équilibré, fourni par l'ALAE. Ils y retrouveront un produit laitier, un produit céréalier, un fruit et de l'eau pour l'hydratation.

Nous attachons une importance à sensibiliser les enfants sur la diversification alimentaire ainsi que le gaspillage alimentaire. Pour cela, les enfants goutent un peu (s'ils pensent ne pas aimer).
Quand ils aiment nous faisons attention à ce qu'ils se servent les bonnes portions et nous leur rappelons l'importance de manger ce qu'ils se servent afin d'éviter le gaspillage. Nous leur conseillons de se resservir plutôt que d'en prendre trop au risque de ne pas le manger.

De plus sur une période de 1 mois tous les déchets composables sont pesés chaque jour afin que les enfants se rendent compte du gaspillage fait.
Un composteur sera installé prochainement.

➢ Pour permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physique, manuelle et culturelle

Grâce à ses temps dit « NAP », nous mettons en place des cycles de découverte de pratiques d'activités diverses :

- Art plastique, lecture animés, objets de récup …
- Initiation au basket, Tennis, rugby …
- Informatique pour les CM1-CM2

Les maternelles bénéficient d'un temps NAP adapté à leur capacité de concentration et fatigabilité.
En effet un constat a été fait sur la fatigabilité des plus petits.
Nous avons donc axé notre travail sur la recherche de solutions pour alléger la charge de fatigue des maternelles.
Pour cela, nous allons proposer aux enfants de maternelles, d'explorer « des trésors pédagogique ».
Environ 12 boîtes de motricité fines seront mises à disposition, ils pourront y trouver :

- Savoir replacer différentes tailles d'objets
- Identifier les lettres de leur prénom et savoir les replacer
- Transvasement de sable dans différents récipients de tailles différentes
- Apprendre à viser, deviser
- Repérer les bonnes couleurs afin de les mettre dans un bon emplacement
- Apprendre à boutonner, zipper, scratcher et leurs contraires
- Recréer des personnages à l'aide d'allumettes
- Faire passer un lacet dans différentes formes et couleurs en suivant le modèle
- Reproduire différentes formes de lego avec la couleur correspondante
- Savoir reconnaître les couleurs en les replaçant sur divers supports
- Suivre et reproduire différentes formes symetriques à l'aide de petits cailloux

IV. FONCTIONNEMENT DE L'ALAE

1. Les horaires et capacité d'accueil

Ouvert de 7h30 à 18h30 sur les temps hors classe, l'accueil de loisirs offre 3 créneaux horaires:

- Matin : 7h30-8h35, avec une offre de 24 enfants
- Midi : 11h45-13h20, nous pouvons accueillir entre 70 et 85 enfants
- NAP : 15h45-16h45 / ALAE soir : 16h45-18h30 avec une offre de 24 enfants

2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis sur la structure.

La directrice de l'ALAE est en relation avec la directrice des écoles pour s'informer du protocole d'accueil mis en place suivant les situations de handicap. Une photocopie des PAI est incluse dans le classeur de direction et l'équipe est systématiquement au courant des aménagements à effectuer. La directrice participe à certaines équipes éducatives pour le suivi de certains enfants.

Cet accueil demande une totale cohésion avec les partenaires extérieures : enseignants, familles, intervenants extérieurs, restauration. Cette cohésion s'applique également au sein de l'équipe qui doit veiller à communiquer.

3. Journée type maternelle

L'accueil du matin

Dès l'ouverture à **7h30**, 2 animateurs accueillent les premiers enfants. Des petits jeux sont installés.
Afin d'atténuer la séparation entre l'enfant et la famille, l'équipe se consacrera à la mise en place d'un accueil chaleureux.
Cette séparation se fera donc en présence et avec la participation de l'animateur de sorte que les parents repartent confiants et sereins.
Il s'agit d'assurer un repère « affectif » aux enfants et de permettre aux parents de trouver un référent régulier.
Sur ce temps il faut recueillir les transmissions du parent, accompagner l'enfant dans l'ALGECO déposer ses affaires au porte-manteau et le conduire aux sanitaires, se laver les mains.
L'enfant pourra rejoindre les jeux libres, discuter avec ses camarades ou ne rien faire. Sur ce temps nous privilégions les jeux calmes d'éveil, de construction ou symboliques. Aux beaux jours l'accueil peut se faire dans la cour à condition que l'enfant ait le choix et puisse s'installer à l'intérieur s'il préfère.

A 8h30, nous demandons aux enfants de ranger les jeux, un adulte contrôle le rangement approprié des différentes pièces de jeu. Après quoi, un animateur accompagne les enfants jusqu'à leurs classe respective.
A 8h35 c'est la transition périscolaire-école, les enseignants sont présents et prennent le relais.

Le temps repas

A 11h45, les enfants se lavent les mains et sont amenés directement au réfectoire par les ATSEM ou rentrent manger chez eux.

Ce service est normalement consacré aux enfants de maternelles.
Hors pour une question d'organisation, la classe des CP mangent avec eux.

Le réfectoire se situe dans le bâtiment de l'école primaire, un escalier réunit les deux écoles.
Avant de rentrer dans le réfectoire, le menu est annoncé. Une fois les enfants installés autour de tables adaptés, les plats arrivent sur chariot. Ce sont les animateurs et un agent de mairie qui servent les enfants et débarrassent les tables. En fin d'année scolaire, ils initient les tout-petits à l'apprentissage du couteau.

Vers 12h30 à la sortie de table, les enfants rejoignent la maternelle, les petits passent aux toilettes puis rejoignent le groupe en récréation. Pendant ce temps, deux autres animateurs gèrent le groupe des moyens et grands : ils peuvent être dehors dans la cour de récréation ou sous le préau couvert selon la météo.

De 13h15 à 13h20, les petits partent à la sieste avec une ATSEM, c'est aussi la relève des enseignants et le départ de l'équipe après les éventuelles transmissions.

De 15h45 à 16h45, temps NAP (nouvelles activités périscolaires), voir 4.

Le temps du goûter

A 16h45, c'est la fin des NAP, les animateurs amènent les enfants inscrits à l'ALAE dans la structure à 16h55.
Les enfants se lavent les mains et s'installent dans la salle d'accueil.
Le goûter est servi par les animateurs. C'est un moment de détente et de plaisir.
Une fois le gouter terminé, ils repassent aux sanitaires pour un débarbouillage et lavage des mains.

Vers 17h30, les enfants sont en jeux libres à l'intérieur ou à l'extérieur selon le temps, en attendant l'arrivée des parents.

Activités de la vie quotidienne :

- Besoin de se dépenser : jeux dans la cour
- Envie de créer, ateliers manuels, modelage, découpage...
- Espace détente : livres, dessin …
- En autonomie : dinette, voitures, puzzles…
- Espace bibliothèque: jeux de société, lecture de contes…

A 18h30, départ des derniers enfants**,** fermeture de la structure. En cas de retard, appeler le parent et si répondeur laisser un message. Si pas de nouvelles, prévenir la Directrice qui peut envisager de contacter la gendarmerie.
L'équipe procède au nettoyage des locaux.

4. Journée type élémentaire

Accueil du matin

A **7h30**, l'accueil est le même que les maternelles dans l'ALGECO.

A **8h30**, sauf météo exceptionnelle, les enfants rangent les jeux et vont dans la cour de l'école où ils jouent librement sous la surveillance d'un animateur.

8h35, les enseignants prennent le relais. C'est un temps de transition où des informations peuvent être communiquées.

Pause méridienne

A **11h45**, l'équipe d'animation récupère les enfants dès la sortie des classes.

Les enfants jouent dans la cour sous la surveillance de 2 animateurs et 1 agent mairie, en attendant le 2ieme service.

A **12h20**, les enfants passent aux sanitaires et se rangent avant d'aller au réfectoire.

A 12h30, des groupes de 8-9 enfants toutes classes confondues, sont constitués.
Un animateur se poste à l'entrée du bâtiment et coordonne l'arrivée des groupes.

Dans le réfectoire, un second animateur gère l'arrivée des groupes à table tout en veillant au calme et au niveau sonore.
Une fois les enfants installés, le menu est annoncé et le service peut commencer.

Durant le repas, l'adulte s'impose en qualité de référent, (vocabulaire, attitude), il est garant du bon usage des civilités et travaille l'autonomie à table, tout en sensibilisant les plus grands sur des valeurs d'entraide et de bienveillance envers les plus jeunes.
Au quotidien, il veille à ce que chacun s'alimente correctement, se conduit en médiateur et est vigilant sur le « bruit ».
Un enfant est désigné en début de repas pour le service des plats et le débarrassage des tables.
S'il y a du supplément, les agents doivent assurer une distribution équitable sur les 2 services.
En fin de repas, les enfants regagnent la cour de récréation.

13h20, ouverture du portail et relève de l'équipe par les enseignants.

Le soir à la sortie des classes à 15h45, les enfants qui restent se rangent par classe pour aller en NAP ou en étude avec les instituteurs.

A 16h45, les primaires procèdent au lavage de mains et vers 16h55 vont goûter sous le préau où dans la salle d'activité de l'école suivant la météo.

A 18h, les primaires rejoignent les maternelles dans notre salle d'accueil.

18h30, départ des derniers enfants et fermeture de la structure.

5. Les nouvelles activités périscolaires

Le temps NAP est proposé aux enfants inscrits sur la structure de Montréal du Gers, de 15h45 à 16h45.

Elle a pour but de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants grâce à l'équipe pédagogique et des intervenants extérieurs.

Les intervenants des associations viennent du dispositif Ludisport/Ludipop mis en place par le CIAS de la Ténarèze avec la DDCSPP.

En début d'année, une rencontre a lieu entre les directeurs des périscolaires afin de mettre en place les interventions sur le territoire

Lors de la réunion de pré-rentrée, l'équipe choisi en fonction des axes du projet pédagogique, de son budget et de ses besoins en termes d'encadrement les associations qu'elle souhaite faire intervenir.

6. Le bilan

Un vendredi par mois est consacré à des réunions d'équipe, de fonctionnement et d'organisation afin de valoriser une continuité pédagogique.

V. LES REGLES DE VIE

Les règles de vie sont élaborées en début d'année avec les enfants de primaire pour chaque espace (salles d'accueils, réfectoire et cour de récréation).

Les règles de vie des espaces communs (école/ALAE) sont travaillées et validées par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

Les enfants ainsi que l'équipe pédagogique doivent y adhérer.

Sachant que certaines règles sont non négociables : aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

VI. HYGIENE/SECURITE/SANTE

1. Alimentation

Chaque début de semaine, le menu est affiché sur le tableau extérieur de la structure afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement.

Les repas sont élaborés et réalisés par le cuisinier de l'école de Montréal du Gers.

L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter à chaque plat.

2. Soins

La fiche d'inscription comprend les renseignements sanitaires. Les allergies et/ou traitements médicamenteux doivent être clairement signalés.

La structure n'est pas habilitée à donner un médicament et dans le cas d'un traitement, les parents doivent se déplacer. Les animateurs consignent sur un cahier de liaison toute intervention de soin sur l'enfant. En cas de fièvre ou de maladie nécessitant des soins au-delà de notre compétence, les familles sont prévenues aussitôt et viennent récupérer leur enfant dans la mesure du possible.

Tous les enfants n'ont pas les moyens d'intégrer des modalités de fonctionnement ordinaires. Il convient d'envisager l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou d'allergies.

Pour ce faire, nous mettons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Il décrit les symptômes qui affectent l'enfant et les conduites à tenir.

Ces P.A.I sont signés par le représentant légal de l'enfant, le médecin prescripteur, l'école et l'accueil périscolaire.

En général c'est le P.A.I de l'école qui est adopté.

Pour les « petits accidents » (pipi, trous, taches...) nous demandons à chaque parent en début d'année scolaire de fournir le nécessaire de change.

3. Sécurité des enfants

La sécurité est primordiale lorsque l'on travaille avec des enfants. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants. La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs.

VII. COMMUNICATION/INSCRIPTION

1. La communication avec les familles

Un tableau d'affichage est présent à l'extérieur pour y diffuser les informations importantes concernant la vie de l'accueil de loisirs.

Toute demande ou changement d'emplois du temps peuvent se faire par téléphone ou mail.

2. Les inscriptions et tarifs

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire ainsi qu'une pré-inscription est nécessaire avant d'amener les enfants dans la structure.
Dès leur rentrée, les enfants reçoivent un dossier d'inscription composé de :

- Une fiche de renseignement à nous retourner complétée et à signée (photocopie des vaccins et assurance scolaire)
- Un règlement intérieur comprenant les barèmes de tarification.

L'accueil est facturé à la séquence en fonction du coefficient CAF des familles (voir règlement intérieur). Il est donc nécessaire de donner son numéro d'allocataire CAF afin de bénéficier d'un tarif ajusté à ses revenus, (en l'absence de ce numéro, le tarif au plus fort est appliqué).
Sur chaque temps, un animateur pointe les entrées sur le registre des présences.

Tableau des barèmes

Tranche	Quotient familial	Tarif horaire/ enfant	*Calcul du coût pour une journée complète*	Tarif à l'année/ présence le midi
1	0 à 549	0.05 €	*0.26 €*	5 €
2	550 à 949	0.10 €	*0.52 €*	10 €
3	950 et plus	0.15 €	*0.79 €*	15 €

VIII. ANNEXES

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

La laïcité ne peut être pleinement mise en œuvre qu'à la condition de donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Porteuse de sens, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE
La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2
LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ
La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS
La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME
La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercer de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS
La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi qu'd'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ
Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE
La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Les attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE
La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre d'actions d'information, de formations, la création d'outils et de sens partagé. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1er septembre 2015.

Allocations familiales

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Sécurité sociale
La Vie en Plus